



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2020-18**

**Objet :  
Elections des adjoints**

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT  
**08 JUIN 2020**  
DRCL - PLATEFORME

Date de la convocation : 18/05/2020  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 16

Votes	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Nul	1

**L'an deux millè vingt et le vingt-six mai à dix-huit heures trente,**  
le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, Salle socio-culturelle Les Condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARTHELEMY Laure, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CORIA Mathieu, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, MANDON Eric, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny

Étaient absents : CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

M. CORIA Mathieu a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste 1, 15 voix (quinze voix)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

5.1. Election exécutif

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

CUTANDA Josette, 1<sup>ère</sup> adjointe  
ALVERGNE Brice, 2<sup>ème</sup> adjoint  
BOUBOUJAS Françoise, 3<sup>ème</sup> adjoint  
MANDON Eric, 4<sup>ème</sup> adjoint

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 26 mai 2020

Le Maire  
Thibaut BARRAL

